



Renseignements concernant une liquidation

Par **lou**, le **09/10/2010** à **18:37**

Bonjour, je suis **gerant de fait** d'une société qui est convoquée au tribunal pour redressement judiciaire, n'ayant plus d'activité depuis plus d'un an, la liquidation va sûrement être prononcée. ma question est : comment faire pour qu'aucune poursuite ne soit engagée contre le gérant, car il n'a jamais géré la société, c'est moi qui prenais toutes les décisions courantes et assurais la gestion, je l'ai même convaincu de ne pas fermer la société car jamais espoir d'une reprise d'activité, est-ce que je voudrais que le tribunal, si il engage des poursuites le fasse contre moi car je voudrais assumer la responsabilité de cette liquidation. aidez-moi svp car il me reste un mois, et je ne voudrais pas que la personne est des ennuis à cause de moi. merci d'avance

Par **jch1**, le **07/02/2011** à **01:31**

Quelle est la forme juridique de la société ? Si c'est une SARL, et qu'il n'y a pas eu d'erreurs de gestion, la responsabilité du gérant est pratiquement nulle. Celle des associés est limitée à leur apport au capital social.

Par **jch1**, le **07/02/2011** à **01:31**

Quelle est la forme juridique de la société ? Si c'est une SARL, et qu'il n'y a pas eu d'erreurs de gestion, la responsabilité du gérant est pratiquement nulle. Celle des associés est limitée à leur apport au capital social.